

CONVOCAION AU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-10 du Code général des collectivités territoriales, vous êtes convoqués à la séance d'installation du nouveau conseil municipal qui se tiendra :

Vendredi 20 mars 2026 à 18h30
dans la salle du conseil de la mairie

A l'ordre du jour :

- ✓ **Délibérations portant élection du Maire et des adjoints :**
 1. Délibération portant élection du Maire ;
 2. Délibération portant détermination du nombre d'adjoints ;
 3. Délibération portant élection des adjoints au scrutin de liste paritaire ;
- ✓ **Lecture de la charte de l'élu local : droits et devoirs prévus par les articles L.1111-13 et L.1111-14 du CGCT ;**
- ✓ **Approbation du procès-verbal de la séance précédente : conseil municipal du 4 mars 2026 ;**
- ✓ **Questions diverses.**

A Poliénas, le 16 mars 2026

Le Maire,
Lionel ARGOUD

